



Fonds Régions & Ruralité (FRR)

et ces 4 volets

<u>VOLET 1</u> SOUTIEN AU RAYONNEMENT DES RÉGIONS	Vise à soutenir des projets dont les retombées dépassent le territoire d'une MRC
<u>VOLET 2</u> SOUTIEN À LA COMPÉTENCE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL DES MRC	Modulé par la Politique de soutien aux projets structurants, ce volet vise le soutien financier des organismes et municipalités pour le développement de projets du milieu, sous 3 axes. <ul style="list-style-type: none">➤ Municipalité & Organisme➤ Projets spéciaux➤ Promotion
<u>VOLET 3</u> PROJETS INNOVATION ET SIGNATURE	Vise à encourager la mise en œuvre de projets majeurs à l'échelle supralocale, à partir d'un créneau d'intervention déterminé par la MRC
<u>VOLET 4</u> SOUTIEN À LA VITALISATION ET À LA COOPÉRATION MUNICIPALE	2 AXES <ul style="list-style-type: none">➤ Volet Vitalisation: vise à soutenir les territoires dévitalisés➤ Volet Coopération: vise à soutenir les municipalités locales pour offrir des services de qualité aux citoyens



Fonds Régions & Ruralité (FRR)

et ces 4 volets

VOLET 2 - Dicté par la **Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie**

Le financement disponible se décline sous les trois formes suivantes:



MUNICIPALITÉ & ORGANISME

Quoi : un projet axé sur la **qualité de vie** et la **vitalisation** du milieu, en lien avec les priorités d'intervention et les préoccupations territoriales

Quand : **appel de projet à date fixe**, trois fois durant l'année (février, avril et septembre)

Combien : 60% du coût total du projet, jusqu'à concurrence de 30 000\$

Comment : dépôt d'une demande via le formulaire disponible sur le site de la MRCT



PROJETS SPÉCIAUX

Quoi : un **projet d'envergure** faisant preuve de pérennité et ayant un impact significatif sur l'ensemble du territoire, en lien avec les priorités d'intervention et les préoccupations territoriales

Quand : **dépôt en continu**

Combien : en fonction de la disponibilité financière et des recommandations du projet

Comment : dépôt d'une demande via le formulaire disponible sur le site de la MRCT



PROMOTION - ACTIVITÉS DU MILIEU

Quoi : appui aux **événements**, aux **activités**, aux **sites et attraits** du territoire par la promotion; permet de se **doter d'outils de communication**

Quand : **sur invitation**, par l'agent de développement de la MRCT

Combien : 2 500\$ par année, par municipalité, 100% des dépenses admissibles

Comment : la municipalité avise la MRCT du projet envisagé, afin de recevoir une approbation pour aller de l'avant